



BADMINTON REUNION

Ligue de la Réunion de Badminton REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL INTERCLUBS SENIOR Saison 2024/2025

Adopté le 04/05/2024 par le CD

Courier électronique de contact:

- Commission Régionale Interclubs : championnatreunion@gmail.com

LNBR Maison des Sports
20, route Philibert Tsiranana
97490 St Clotilde

**Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion**

SAINT DENIS

Table des matières

1. GENERALITES	3
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
3. INSCRIPTION DES EQUIPES / FORFAIT DES EQUIPES	4
4. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES.....	4
5. COMPOSITION DES EQUIPES	4
6. QUALIFICATION DES JOUEURS	6
7. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB.....	6
8. HIERARCHIE DES JOUEURS.....	Erreur ! Signet non défini.
9. JOUEURS TITULAIRES	7
10. JOUEURS MUTES.....	7
11. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR	7
12. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS	7
13. MATCHS PAR RENCONTRE.....	7
14. FORFAIT ET IRREGULARITES.....	8
15. BAREME DES POINTS PAR MATCH.....	9
16. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE.....	9
17. ARBITRAGE – JUGE ARBITRE	9
18. MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE- MONTEES ET DESCENTES	10
19. FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES.....	10
20. VERIFICATIONS DES RESULTATS	10
21. TROPHEE	11
22. RESERVES ET RECLAMATIONS	11
23. PENALITES ET RECOURS.....	11
24. CONCLUSION	12
25. FORMULAIRES et ANNEXES	12

Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion

1. GENERALITES

1.1. Le Championnat de la Réunion Interclubs SENIOR oppose les équipes des clubs affiliés à la LNBR. Il comporte trois divisions : une division ELITE, une division EXCELLENCE et une division PROMOTION.
La constitution des divisions se fera en fonction du nombre d'équipes inscrite et de leur poids respectif !

1.2. La formule de compétition sera décidée en fonction des inscriptions.

1.3. La compétition débutera le dimanche **20 octobre 2024**. Les journées du championnat se déroulent le dimanche, (les dates de rencontres sont définies dans le calendrier de la Ligue).

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1937P-zxQ6eFgGER8k50Cs3rCpfYIleWdXsLfb2jT-IU/edit#gid=0>

1.4. Une journée voit chaque équipe disputer 1, 2 voire 3 rencontres en fonction du nombre d'équipes inscrites.

1.5. A l'issue de la dernière journée, soit l'équipe sera désignée championne de la Réunion dans sa catégorie soit participera aux Play off (en fonction des équipes inscrites et de la formule retenue en début de saison).

1.6. Une personne formée GEO+ULC de l'équipe technique régionale (ETR) nommée par le bureau de la Ligue est chargée de la gestion du championnat de la Réunion interclubs SENIOR en collaboration avec le/la juge-arbitre. Cette commission, dans la limite de la délégation qui lui est ainsi accordée, prend toutes les décisions utiles à la gestion du championnat dans le cadre du présent règlement. Elle procède notamment à la gestion des inscriptions, de la qualification des joueurs et du calendrier.

1.7. Le logiciel de gestion de la compétition est Badnet. Chaque Club et chaque capitaine d'équipe doit donc obligatoirement avoir un compte Badnet.

1.8. Tous les matchs se dérouleront avec des volants « plume », homologué STANDARD pour la saison en cours par la FFBad.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Réunion de Badminton.

2.2. Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription au plus tard le **27 septembre 2024** à 20h (Heure de la Réunion). L'inscription se fait sur Badnet avec le paiement en ligne obligatoirement.

2.3. Chaque équipe sera composée de joueuses et joueurs uniquement licenciés dans le club et titulaire d'une licence compétition. Le joueur doit être licencié (licence demandée par le club et validée par la ligue). Les joueurs étant dans la liste en attente de paiement à la ligue ne pourront pas jouer tant que la ligue n'a pas reçu le paiement.

2.4. Un club pourra inscrire une ou plusieurs équipe(s) au Championnat Interclubs qu'à la condition d'être à jour de ces paiements.

2.5. Sont autorisés à participer, les joueurs de la catégorie « Senior » et « Vétéran » ainsi que les catégories : « Junior », « Cadet ».

Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion

2.6. Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

2.7. Les joueurs mutés

Lors d'une rencontre, une équipe ne peut pas faire participer plus de 2 joueurs mutés.

3. INSCRIPTION DES EQUIPES / FORFAIT DES EQUIPES

L'inscription des équipes se ferait par Badnet en plusieurs étapes (**ces démarches prennent de deux à trois jours donc attention à ne pas faire les inscriptions le dernier jour. Cela ne sera pas possible.**)

- Première étape : Inscription d'une ou de plusieurs équipes par le club depuis le compte Badnet du Club. Le lien vous sera fourni ultérieurement.
- Validation de l'inscription Equipe par la Commission des Interclubs.
- Le capitaine d'équipe doit alors se déclarer depuis son compte Badnet personnel et y inscrire les joueurs de l'équipe et les arbitres.
- La commission des Interclubs vérifie les demandes faites et les valident ou non.
Cette inscription sur Badnet doit être accompagné d'un versement selon les modalités particulières mises en place (article 4.1.) représentant le montant de ses droits d'engagement définis par le présent règlement.

3.1. En cas d'inscription non incomplète, aucun délai supplémentaire n'est accordé ; L'équipe est considérée comme non engagée.

Chaque club pourra inscrire 3 équipes au maximum. Une dérogation devra être demandée à la commission pour d'éventuelles équipes supplémentaires.

3.2. Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée, déclare forfait avant le début du championnat :

- Si le format de compétition du championnat n'est pas encore officialisé, son inscription est retirée. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
- Si le format de compétition est officialisé et que le championnat n'a pas débuté, toutes les rencontres de l'équipe sont considérées comme perdues par forfait. Elle est passible d'une amende pour désistement tardif ainsi que d'une pénalité sportive : interdiction pour une saison de participer au championnat Interclub. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés. L'équipe forfait n'est pas remplacée.
- Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut pas se désister. Une amende de 200€ pour forfait général, lui est infligée. Le club est passible d'une pénalité sportive. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés. L'équipe qui est forfait ne sera pas remplacée.

4. MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DES EQUIPES

4.1. Le montant des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du conseil d'administration. Ils s'élèvent à 100 € par équipe.

4.2. Le règlement et l'inscription se fait sur Badnet au plus tard **27 septembre 2024** à 20h (Heure de la Réunion).

5. COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, validés sur Poona.

Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion

Afin de déterminer, la division d'une équipe deux critères seront pris en compte le poids de l'équipe Article 7.6 et les classements suivants :

5.1. Classements autorisés :

- Seuls sont autorisés à s'inscrire dans une équipe **Promotion** les joueurs dont le meilleur classement (au moment de l'inscription de l'équipe au Championnat Interclubs) est **entre NC et P11**
- Seuls sont autorisés à s'inscrire dans une équipe **Excellence** les joueurs dont le meilleur classement (au moment de l'inscription de l'équipe au Championnat Interclubs) est entre **NC et D7**
- Seuls sont autorisés à s'inscrire dans une équipe **Elite** les joueurs dont le meilleur classement (au moment de l'inscription de l'équipe au Championnat Interclubs) est entre **NC et N1**

Une réunion est prévue le mercredi 02/10/2024 à 18h en visio pour faire la répartition des poules et le tirage au sort

5.2. Chaque équipe ELITE, EXCELLENCE, PROMOTION doit être composée :

- de 2 joueurs et de 2 joueuses, au minimum ;
- de 6 joueurs et de 6 joueuses, au maximum ;

5.3. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe Interclubs et ne peut pas changer d'équipe au cours de la saison 2024-2025.

5.4. Inscriptions des nouveaux joueurs :

- La modification des équipes sera possible jusqu'au 31 décembre 2024 pour les équipes qui n'ont pas atteint le quota maximum de joueurs peuvent rajouter des joueurs dans les limites autorisées dans l'article 5.1 en informant le responsable du championnat à l'adresse : **championnatreunion@gmail.com**

Les modifications seront diffusées aux clubs avant la rencontre suivante.

- et/ou Les équipes peuvent effectuées au maximum deux modifications de joueurs (Joueurs non-inscrits aux Interclubs en début de saison).

5.5. Chaque club en division ELITE doit INSCRIRE un ou plusieurs arbitres. Pour les divisions EXCELLENCE et PROMOTION, les arbitres ne sont pas obligatoires. Les arbitres stagiaires sont invités à venir officier pour prendre de l'expérience sur les rencontres excellence et/ou promotion.

5.6. En cas d'impossibilité de présenter un arbitre, l'équipe pourra demander à un autre arbitre d'officier pour son équipe. Si l'équipe ne présente d'arbitre, une sanction financière de 60 euros/ par rencontre lui sera appliquée.

5.7. Déroulement d'une rencontre :

- 1 h : Le capitaine de l'équipe confirme sur Badnet (par ses propres moyens, téléphone, tablette...) la présence de ses joueurs et établit la composition de son équipe.
- Le délai pour effectuer des changements est fixé **35 min** (soit 08H25 ou 11H25 ou 15hh25) avant le début de la rencontre. Passer ce délai, les capitaines n'auront plus accès à Badnet et devront aller à la table de marque pour expliquer la situation. **Une pénalité sera appliqué pour retard de composition d'équipe -1 sur le résultat de la rencontre.** Si pour une raison ou pour une autre il manque un ou des joueurs dans l'équipe, **le ou les joueur(s) en retard à ce moment-là, ne pourront pas prendre part à la rencontre.**

Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion

- Au fur et à mesure de la rencontre, les joueurs rentrent les scores des matchs sur la tablette mise à disposition.

Après une journée d'Interclubs : Le capitaine vérifie les résultats de son équipe et valide ces derniers. Voir Article 20

6. QUALIFICATION DES JOUEURS

6.1. Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle le jour de la rencontre de son équipe, à savoir :

- être licencié dans la saison en cours dans le club engagé.
- être autorisé à jouer en compétition ;
- avoir sa licence validée sur Poona ;
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;
- ne pas être soumis à une carence sportive

7. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB

7.1. Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe.

7.2. Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

7.3. Les deux joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées.

7.4. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

7.5. Les équipes seront évaluées par le poids des joueurs qui les constituent (art 7.1), à la date limite de l'inscription de l'équipe !

Classement Poona	Nombre de Points	Classement Poona	Nombre de Points
N1	12	D8	5
N2	11	D9	4
N3	10	P10	3
R4	9	P11	2
R5	8	P12	1
R6	7	NC	0
D7	6		

7.6. Tout en respectant l'article 5.1 :

- Une équipe ayant **un poids supérieur à 25 points** sera inscrite en division **ELITE**
- Une équipe ayant **un poids supérieur à 10 points et égale ou inférieure à 25 pts**, sera inscrite en division **EXCELLENCE**.
- Une équipe ayant **un poids égal ou inférieur à 10 points**, sera inscrite en division **PROMOTION**.

7.7. Toutefois, ces barèmes, (articles 7.6 à 7.8) sont **donnés à titre indicatif. Le responsable de la compétition se réserve le droit de reverser les équipes dans les divisions inférieures ou supérieures si le nombre d'équipes par division est trop inégal, en regardant le classement des équipes selon leur nombre de points.**

8. JOUEURS TITULAIRES

8.1. Un joueur ayant participé à au moins une rencontre de la saison régulière dans une équipe de son club ne peut plus être aligné au cours de la même saison dans aucune autre équipe de son club ou d'un autre club.

9. JOUEURS MUTES

9.1. L'équipe engagée ne peut pas comptée plus de 2 joueurs mutés par rencontre. Est considéré comme muté un joueur qui était dans un club différent la saison précédente.

10. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

10.1. Un joueur inscrit sur Badnet ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

10.2. Le remplaçant (du simple ou du double) doit figurer sur la déclaration d'équipe, avant le match.

10.3. Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre (article 12.2).

10.4. Le remplacement doit respecter la hiérarchie des matchs (article 13.3). Cependant, si aucun des deux matchs de la rencontre n'a été joué, le JA peut autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.

10.5. Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

11. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

11.1. Il est souhaitable que pendant les rencontres du championnat, le nom ou le sigle du club ou le nom de la ville soient visibles dans le dos de tous les maillots des joueurs.

11.2. Si les noms des joueurs sont précisés, ils doivent respecter strictement la réglementation en vigueur.

11.3. Pour une rencontre, il est souhaitable que tous les joueurs d'une équipe portent des maillots identiques à l'effigie de leur club.

11.4. Tous les joueurs de l'équipe doivent porter une tenue correcte de badminton qui respectent la réglementation en vigueur.

11.5. Les mentions publicitaires éventuelles sur tous les équipements doivent respecter strictement la réglementation en vigueur.

12. MATCHS PAR RENCONTRE

**Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion**

12.1. Chaque rencontre **ELITE, EXCELLENCE et PROMOTION** de la saison régulière consiste en **5 matchs**, à savoir :

- 1 Simple Homme
- 1 Simple Dame
- 1 Double Homme
- 1 Double Dame
- 1 Double Mixte

12.2. Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.

12.3. L'ordre des matchs pourra se faire de façon suivante :

- **DMX, SH ou SD, DD et DH** mais reste à l'appréciation du JA.

12.4. Pour chaque rencontre, **1 terrain minimum** sera mis à disposition.

12.5. L'ordre des rencontres, sera effectué par le juge arbitre.

12.6. Le tirage au sort sera effectué par le **GEO de la compétition avec le Juge Arbitre** de la compétition.

13. FORFAIT ET IRREGULARITES

13.1. Un forfait (match non joué, sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) est assimilé à une défaite sur le **score de 21/0 - 21/0**. En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre.

13.2. En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (*ex : un forfait en simple hommes se fait sur le second simple*).

13.3. Les irrégularités seront sanctionnées par un résultat 21/00 – 21/00 et un point de pénalité Ce(s) point(s) est (sont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 15. (Les point de pénalité sur la rencontre sont utilisés uniquement sur la rencontre, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des matchs gagnés/perdus).

Les irrégularités concernent notamment les cas suivants (liste non exhaustive) :

- Matchs joués **par un joueur non qualifié pour jouer** (non licencié, non autorisé à jouer en compétition, licence non validée sur Poona ; défaut d'autorisation de mutation*, carence sportive, joueur brulé, joueurs inscrit dans une mauvaise division selon son classement).
- Match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et SH2 ont été inversés). Hiérarchie non respectée.
- Nombre de match maximum par joueur et par rencontre non respecté.
- Nombre maximum de match par joueur par discipline par rencontre non respecté.
- Composition d'équipe non respectée. Nombre minimum de joueur.

13.4. Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infraction est supérieur.

13.5. Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

14. BAREME DES POINTS PAR MATCH

14.1. Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- **Match gagné +1 point**
- **Match perdu 0 point**
- **Match forfait -1 point**

14.2. Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

14.3. Pour les play off, la rencontre se termine au premier qui arrive à 3.

15. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

15.1. Les rencontres devront se dérouler selon le planning des rencontres.

15.2. Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- **Victoire: 3 points**
- **Bonus offensif pour large Victoire (Victoire sur le score de 5/0) : +1 point**
- **Bonus défensif pour petite défaite (3/2; 2 matchs d'écart) : +1 point**
- **Défaite: 0 point**
- **Forfait : - 1 point**

15.3. Le résultat sur une rencontre perdue par forfait est de 0-5. Et un point de pénalité sur le classement général

16. ARBITRAGE – JUGE ARBITRE

16.1. La compétition sera supervisée par le juge arbitre et gérée par une personne formée GEO.

16.2. Les matchs **ELITES** seront arbitrés par les arbitres des équipes présentes. Les équipes fournissent pour chaque journée, à domicile et en déplacement : Un arbitre au minimum ALA.

16.3. Au moment de son inscription,

- L'arbitre doit être au minimum de grade ALA et licencié à la date d'activité. Les arbitres stagiaires peuvent officier s'ils/elles le souhaitent sur les divisions Excellence et Promotion mais pas dans la division Elite
- Le juge-arbitre est désigné par la CLOT.
- Les indemnités, les frais de déplacement sont à la charge des clubs concernant les arbitres durant toute la saison.

16.4. Si un club ne possède pas d'arbitre, il pourra faire une demande directement auprès d'un officiel technique libre de tout engagement.

16.5. L'arbitre du club doit officier avec la tenue réglementaire des arbitres FFBad.

Il ne doit avoir comme seule et unique fonction sur le seul créneau de rencontre que l'arbitrage. Il ne peut être en aucun cas joueur, capitaine, conseiller, kinésithérapeute ou toute autre fonction non relative à l'arbitrage.

**Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion**

16.6. Le club ne parvenant pas à fournir un arbitre sur la rencontre se verra pénalisé de 60 euros par rencontre. Division ELITE uniquement.

16.7. La ligue prendra en charge les frais du juge arbitre qui a l'obligation d'être présent sur chaque journée.

17. MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA SAISON REGULIERE

17.1. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

17.2. S'il y a égalité entre plusieurs équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

17.3. Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

17.4. Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

17.5. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

17.6. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

17.7. A l'issue du championnat, soit l'équipe est qualifiée pour les play-off soit l'équipe qui termine en tête du classement est déclarée championne de sa division.

18. FORFAITS, SANCTIONS

18.1. Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne peut plus jouer. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Le joueur concerné se voit appliquer la procédure disciplinaire prévue par le règlement relatif aux cartons, notamment la suspension à titre conservatoire jusqu'à décision de l'instance disciplinaire.

18.2. Le Juge-arbitre peut dans son rapport demander à la CLOT et au responsable de la compétition de prendre des pénalités sportives contre une équipe ne respectant pas les règlements applicables.

18.3. Il peut également proposer à l'instance compétente l'ouverture de poursuites disciplinaires contre un joueur, un entraîneur ou un conseiller, une équipe, un club, un officiel Technique ou un autre licencié ayant commis des infractions susceptibles d'entraîner de telles poursuites, par exemple à l'égard d'une équipe ayant concédé des matchs, par forfait ou non, dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe, pour non-respect d'un code de conduite ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

18.4. Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

19. VERIFICATION DES RESULTATS

**Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion**

19.1. A la fin d'une rencontre, si les résultats sont conformes les deux capitaines d'équipe les valident depuis leur compte Badnet (maximum 24 H après la fin de la journée Interclubs).

- En cas d'erreur de saisie dans les résultats, le capitaine qui a constaté l'erreur dispose de 24 H après la fin de la journée pour la signaler.
- Si le capitaine n'a pas contesté les résultats mais n'a pas validé les résultats (24h après la fin de la rencontre) ces derniers sont automatiquement pris en compte.
- Lorsqu'une irrégularité déclenchant une sanction est détectée par Badnet (Erreur dans la composition d'équipe, hiérarchie non respectée, joueurs ayant joué plus de match qu'autorisé, arbitre manquant ...) le capitaine reçoit une notification, 72H après la fin de la journée Interclubs. Il a 24h pour signaler une éventuelle erreur, passé ce délai (96H après la fin de la journée Interclubs) la sanction sera appliquée.

20. TROPHEE

20.1. L'équipe qui se classera première du Championnat « ELITE » remporte le titre de **Champion de la Réunion Interclubs ELITE**. La LNBR lui remettra une récompense d'une valeur de 20 % du montant des inscriptions aux interclubs seniors + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.

20.2. L'équipe qui se classera première du Championnat « EXCELLENCE » remporte le titre de **Champion de la Réunion Interclubs EXCELLENCE**. La LNBR lui remettra une récompense d'une valeur de 15 % du montant des inscriptions aux interclubs seniors + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.

20.3. L'équipe qui se classera première du Championnat « PROMOTION » remporte le titre de **Champion de la Réunion Interclubs PROMOTION**. La LNBR lui remettra une récompense d'une valeur de 15 % du montant des inscriptions aux interclubs seniors + 1 trophée que l'équipe devra faire graver et qui sera remis en jeu chaque année.

21. RESERVES ET RECLAMATIONS

21.1. Les réserves éventuelles portant **sur des faits révélés pendant la rencontre** doivent, sous peine de nullité, être signalées au moment où l'infraction supposée est commise (pendant tout le temps de la rencontre), présentées au JA sur le formulaire prévu à cet effet (Formulaire 1). Elles doivent être confirmées dans les deux jours par courrier électronique adressé à l'organisateur, avec accusé de réception, prouvant la date de réception à : championnatreunion@gmail.com

21.2. Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier électronique au responsable de la compétition, accompagnées du paiement d'une consignation d'un montant de 100 €. **Les réclamations reçues trois (3) jours après la date des incidents en cause seront déclarées irrecevables.**

21.3. Une commission statue en première instance avec le JA de la compétition, dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de confirmation de la réserve ou de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la commission, le paiement de consignation est remboursé.

22. PENALITES ET RECOURS

**Règlement du Championnat Régional de Badminton Interclubs SENIOR
Saison 2024-2025 - Ligue de la Réunion**

22.1. La CLOT homologue les rencontres. A l'issue de chaque rencontre, les décisions du responsable de la compétition prononçant les pénalités sportives en application des articles précédents sont notifiées à chaque club sanctionné, par courrier électronique.

22.2. En cas de contestation formulée au responsable, celle-ci réunit les membres de la commission pour statuer sur la décision à prendre en fonction de la problématique.

23. CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionner. Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur (Organisateur des Interclubs et JA). Toute réclamation sera à faire auprès de la commission Litige de la Ligue. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement. Ce règlement annule et remplace tous les précédents.

24. FORMULAIRES et ANNEXES

24.1. Formulaire

- Formulaire 1 : Réserve présentée par une équipe interclubs

24.2. Annexes

- Annexe 1 : Autorisation parentale pour les mineurs

En vous souhaitant une bonne compétition !